



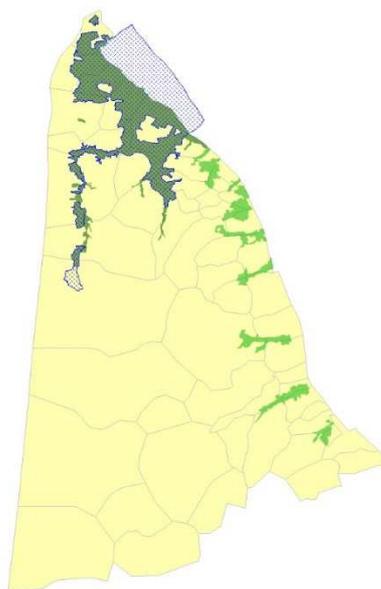
Sites Natura 2000 des Marais estuariens du Médoc

Marais du Bas et du Nord Médoc

Marais du Haut Médoc

CAHIER D'ENREGISTREMENT DES PRATIQUES AGRICOLES 2016

pour les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques



Opérateur agro-environnemental



Syndicat Mixte Pays Médoc
21 Rue du Général de Gaulle
33 112 SAINT LAURENT MEDOC

Chargée de mission : Clémence Ménégazzi

05 57 75 18 94
natura2000@pays-medoc.com

Le cahier d'enregistrement des pratiques agricoles pour les MAEC Natura 2000 ne remplace pas le cahier d'enregistrement pour les autres dispositifs réglementaires ou contractuels (obligation au titre de la conditionnalité)

MAEC des Marais estuariens du Médoc :

MESURE	CODE	MONTANT UNITAIRE
Gestion d'une prairie de fauche	AQ_MAEM_PF	111,60 € / ha / an
Gestion de prairie pâturée	AQ_MAEM_PP	71,10 € / ha / an
Ouverture d'un milieu en déprise	AQ_MAEM_PE	246,76 € / ha / an
Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne	AQ_MAEM_BE1	285,52 € / ha / an
Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne avec absence totale de fertilisation	AQ_MAEM_BE2	301,76 € / ha / an
Entretien des haies	AQ_MAEM_HA	0,90 € / ml / an

Fiches à remplir en fonction des MAEC contractualisées :

Une fiche / an / parcelle ou îlot engagé

CODE	FICHE A REPLIR
AQ_MAEM_PF	A
AQ_MAEM_PP	A
AQ_MAEM_PE	B
AQ_MAEM_BE1	C
AQ_MAEM_BE2	C
AQ_MAEM_HA	D

Rappels concernant les MAEC « Gestion de prairie de fauche » et « Gestion de prairie pâturée » :

INTERVENTIONS MECANIQUES
<p>Matériel utilisé et modalités : Préciser le type de fauche (centrifuge, en bande...) et la matériel utilisé</p>

PATURAGE		
	Type	Valeur UGB*
Bovins	> 2 ans	1 UGB
	de 6 mois à 2 ans	0,6 UGB
Equins	> 6 mois	1 UGB
Ovins	Brebis mères ou antenaises âgées d'au moins 1 an	0,15 UGB
Caprins	Chèvres mères ou caprins âgés d'au moins 1 an	0,15 UGB
<i>Lamas</i>	> 2 ans	0,45 UGB
<i>Alpagas</i>	> 2 ans	0,3 UGB
<i>Cerfs et biches</i>	> 2 ans	0,33 UGB
<i>Daims et daines</i>	> 2 ans	0,17 UGB

④ Calcul du chargement annuel moyen (UGB/ha/an)
= somme (② x ③) / (① x 365)

- ① : surface pâturée en ha
② : nombre de jours de pâturage
③ : chargement total (UGB) = nombre de bêtes x valeur UGB*

FICHE B : ENREGISTREMENT DES INTERVENTIONS POUR LA MAEC « OUVERTURE D'UN MILIEU EN DEPRISE »

Fiche à remplir obligatoirement pour la MAEC « AQ_MAEM_PE »

Remplir **une fiche par an** (de la date limite de dépôt du dossier PAC de l'année 'n' à la veille de cette date en année 'n+1')

Année : du au

N° d'élément engagé :

N° îlot PAC :

Surface de la parcelle / îlot :

Date	Type d'intervention**	Surface concernée par l'intervention	Matériel utilisé	Si parcelle pâturée, préciser dates d'entrée/sortie des animaux, surface pâturée, type et nombre de bêtes	Si parcelle fauchée, indiquer date de fauche et si fertilisation

Dans le cas de **travaux d'ouverture, préciser si bûcheronnage, coupes d'arbres, arrachage de souches, broyage...Dans le cas de **travaux d'entretien**, préciser si broyage, fauche, pâturage...Se reporter aux opérations prévues dans la **Fiche 3 « Programme et travaux d'ouverture et d'entretien »** du Diagnostic d'exploitation fait lors de la souscription à la MAEC.Préciser si un **intervenant extérieur** autre que le souscripteur est intervenu.

FICHE C : ENREGISTREMENT DES INTERVENTIONS POUR LA MAEC « CREATION ET MAINTIEN D'UN COUVERT HERBACE PERENNE »

Fiche à remplir obligatoirement pour les MAEC « AQ_MAEM_BE1 » et « AQ_MAEM_BE2 »
Remplir **une fiche par an** (de la date limite de dépôt du dossier PAC de l'année 'n' à la veille de cette date en année 'n+1')

Année : du au N° d'élément engagé :
N° îlot PAC : Surface de la parcelle / îlot :

Date	Type d'intervention	Surface concernée par l'intervention	Matériel utilisé**	Fertilisation (uniquement dans le cadre de la MAEC AQ_MAEM_BE1)

**Egalement type de semences utilisé
Voir les opérations prévues dans la **Fiche 4 « Programme de création d'un couvert herbacé pérenne »** du Diagnostic d'exploitation fait lors de la souscription à la MAEC.
Préciser si un **intervenant extérieur** autre que le souscripteur est intervenu.



